## ANNEXE A: FORMULAIRE DE DEMANDE:

Demande de remboursement d'une spécialité inscrite au § 1920000 du chapitre IV de l'A.R. du 21.12.2001:

Je soussigné, docteur en médecine, certifie que mon patient: 

## I - Indication [point a) du § 1920000 du chapitre IV de l'AR du 21.12.2001]:

Se trouve dans la situation clinique telle que décrite au point dont i'ai coché ci-dessous la case correspondante, et que de ce fait ce patient nécessite de recevoir le remboursement du traitement qui est mentionné pour la spécialité PARIET:

- Ulcère duodénal, démontré par endoscopie (ou, en cas d'impossibilité documentée, par examen radiographique):
  - 1.1. ⊔ traitement à 20 mg par jour pendant 28 jours

(Remboursement de 1conditionnement de 28 x 20 mg)

- 1.2. u réfractaire aux autres traitements, traitement par 20 mg par jour pendant 56 jours (Remboursement de 1 conditionnement de 56 x 20 mg)
- Ulcère gastrique, démontré par endoscopie (ou, en cas d'impossibilité documentée, par examen radiographique):
  - 2.1. Li traitement à 20 mg par jour pendant 42 jours

(Remboursement de 1 conditionnement de 14 x 20 mg et de 1 conditionnement de 28 x 20 mg)

- 2.2. 🛘 réfractaire aux autres traitements, traitement par 20 mg par jour pendant 84 jours (Remboursement de 1 conditionnement de 28 x 20 mg et 1 conditionnement de 56 x 20 mg)
- Oesophagite de stade A ou de stade B selon la classification de Los Angeles, démontrée par endoscopie:
  - 3.1. u traitement initial à 20 mg par jour pendant 28 jours
  - (Remboursement de 1 conditionnement de 28 x 20 ma)
  - ⊔ réfractaire au traitement initial à 20mg par jour, traitement initial complémentaire à 20 mg par jour pendant 28 jours (Remboursement de 1 conditionnement de 28 x 20 mg)
- Oesophagite de stade C ou de stade D selon la classification de Los Angeles, démontrée par endoscopie:
  - ⊔ traitement initial à 20 mg par jour pendant une période de 8 semaines (Remboursement de 1 conditionnement de 56 x 20 mg)
- (non applicable)
- (non applicable)
- (non applicable) 7.
- (non applicable)

## II - Circonstances particulières éventuelles du § 1920000 du chapitre IV de l'AR du 21.12.2001:

- Point b) , le cas échéant :			
En outre, j'atteste que le patient mentionné ci-dessus se trouve dans une situation clinique exceptionnelle telle que j'estime			
médicalement que le recours à l'examen prévu n'apportera pas un bénéfice diagnostique et thérapeutique suffisant en regard des			
risques encourus par la réalisation de cet examen. Je dispose dans le dossier médical de ce patient d'un rapport médical circonstancié démontrant cette situation exceptionnelle ainsi que l'indication cochée ci-dessus.			
(Ces situations exceptionnelles sont par exemple une mucoviscidose, une sclérodermie oesophagienne majeure, un état grabataire			
prolongé, un handicap mental grave entraînant un comportement empêchant d'effectuer l'examen)			
		om)	
		,	
1 -       -     -     -   (n° INAMI)			
	]		
	(cachet)		(signature du médecin)